consommé le peu de provisions dont ils étaient munis, mangé les semelles de leurs souliers, les fourreaux de peau de leurs armes, la faim triompha de leur résistance. Les trois monténégrins se rendirent aux gardes, qui s'emparèrent et leur fournirent la nourriture dont ils avaient besoin. Mais bientôt, un d'entr'eux ayant blessé un garde, les compagnons de ce dernier, les mirent tous trois en pièces.

Le choléra-morbus a fait peu de victimes à Scutari; par contre, à Spek, ville de 16,000 âmes, le nombre des morts s'élevait de vingt à trente par jour.

BULGARIE. VARNA, *février.* — Notre nouveau gouverneur, Salih-Méhémet pacha, exerce ici les pouvoirs qui lui ont été confiés, à la satisfaction générale. A l'époque de son entrée en fonctions, après les prières accoutumées qui accompagnent cette cérémonie, il adressa aux membres du conseil, une allocution qui lui accueillie avec faveur par toute l'assistance:

« Le Sultan, dit-il, m'a investi, quoiqu'indigne, du gouvernement de cette province. L'intention et la volonté de S. Majesté sont que toutes les affaires soient expédiées conformément aux lois, sans partialité et sans privilège aucun pour la noblesse. J'espère donc que vous aurez à cœur de m'aider et de me suivre dans la voie de la droiture pour m'aider à terminer les affaires particulières aussi bien que celles de l'état. »

Le lendemain, Salih Méhémet pacha reçut successivement la visite de MM. les consuls, auxquels il fit l'accueil le plus affable et le plus distingué.

Le premier acte du nouveau gouverneur a été d'ordonner qu'à l'avenir tout le monde devrait acheter sa provision de charbon et de bois, après s'être entendu de gré à gré avec le paysan, tandisque par le passé, le conseil municipal, les employés, etc., ne payaient, d'autorité, que 5 paras l'occque de charbon, et 6 piastres, le charriot de bois, ce qui causait une perte considérable aux villageois. Ayant appris que d'autres abus étaient commis au préjudice des cultivateurs, par les notables, Salih pacha a dû recourir à des actes de sévérité qui, nous l'espérons, porteront leurs fruits.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

Le président de la République a reçu différentes adresses à l'occasion de la conduite de son gouvernement dans la journée du 29 janvier. Voici celle que lui a fait parvenir le conseil municipal de Marseille:

A M. le Président de la République Française.

« Monsieur le président,

« Appelé par six millions de suffrages à la première magistrature de la République, vous avez compris tout ce qu'un pouvoir ainsi conféré devait avoir d'origine.

« Vous vous êtes entouré d'hommes aimés du pays, qui ont grandi dans nos luttes politiques, et qui, au nouveau poste où votre confiance les a placés ne deviennent pas plus la cause de l'ordre, qu'ils n'ont abandonné celle de la liberté.

« Fort de leur concours et de l'appui de la France, vous avez déjoué, par votre énergie, les coupables projets des ennemis de la paix publique.

« Vous avez épargné au monde civilisé le honteux et triste spectacle d'une nouvelle invasion de barbares, s'abattant sur la société pour s'en disputer les dépouilles.

« Vous avez préféré la prudence qui prévient l'effusion du sang, à l'éclat douloureux d'une répression énergique.

« Vous avez compris que, dans une lutte déplorable, il n'y a pas de vaincus, car les vaincus sont des Français et des frères, une bataille évitée est la plus belle des victoires.

« Grâces vous soient rendues.

« La France est avec vous: elle se dit avec orgueil que son chef fut élu par un mandat qu'il tient de sa volonté souveraine.

« Organe légal d'une cité, naguère si florissante, le conseil municipal de Marseille appelle, de tous ses vœux, le retour de l'ordre et de la prospérité publique.

« Il associe aux sentiments que votre politique, à la fois ferme et prévoyante, inspire aux amis de la liberté.

« Recevez, Monsieur le président, nos félicitations et la respectueuse expression de notre considération profonde. »

Le 3, pendant la revue du Champ-de-Mars, le président de la République, avant de distribuer les croix de la Légion-d'Honneur, a fait former le cercle aux officiers et leur a dit:

« Les décorations qu'j'ai à distribuer aujourd'hui sont en petit nombre, mais elles n'en sont que plus honorables pour ceux qui les ont obtenues.

« La croix de la Légion-d'Honneur a été trop souvent prodiguée sous les gouvernemens qui m'ont précédé.

« Il n'en sera plus ainsi désormais. Je veux faire en sorte que la décoration de la Légion-d'Honneur ne soit plus que la récompense directe des services rendus à la patrie, et qu'elle ne soit décernée qu'au mérite incontesté.

« C'est ainsi, Messieurs, que j'espère rendre à cette institution tout son glorieux prestige. »

Ces belles paroles ont été couvertes d'approbations unanimes.

Les ministres se sont réunis le 4 à l'Elysée-National à l'issue de la séance. Il a été décidé qu'ils resteraient à leur poste et persévéreraient dans la mission qui leur a été confiée.

La séance du 3 février s'est terminée par un vote très grave. La Chambre a refusé d'adopter l'ordre du jour pur et simple sur l'enquête demandée par la Montagne relativement aux événemens du 29 janvier. L'ordre du jour pur et simple a été repoussé à une majorité de 9 voix.

La note du *Moniteur*, en annonçant le maintien du ministère, inspire au *Siècle* ces réflexions:

« Si la majorité persiste de son côté, où allons-nous? A la guerre civile. Et qui nous y aura conduits, si ce ne sont les pouvoirs mêmes dont le plus grand intérêt, dont le premier devoir était de l'éviter, si ce ne sont les hommes qui maintiennent avec tant d'obstination des calamités peut-être imminentes par de mutuelles concessions?

« Heureusement, rien n'est irrévocable.

« Le *Pays*, s'écrie à son tour:

« Ainsi le président est décidé à ne pas modifier sa politique et à garder son ministère. Puisse l'Assemblée comprendre que, dans une telle situation, lorsqu'il n'y a plus à ce conflit d'autre issue que l'appel au pays, elle encourrait une responsabilité terrible en différant de marquer l'heure prochaine de sa dissolution. « Le peuple n'abdique jamais. « C'est là un des axiômes républicains s'il en fut; l'Assemblée, en se perpétuant, placerait donc la Nation dans cette alternative, ou d'abdiquer, ou de faire acte de souveraineté. »

La Chambre avait à continuer le 5 février, sa délibération sur la proposition d'enquête, on plutôt sur l'ordre du jour présenté à l'occasion de cette proposition par M. Perrée, ordre du jour qui, tout en rejetant l'enquête, exprimait, on se le rappelle, un blâme contre le ministère; mais à l'ouverture de la séance, un autre ordre du jour, conçu dans des termes cocilians, a été présenté par l'honorable général Oudinot, et c'est sur cet ordre du jour que la discussion s'est engagée de nouveau.

La Chambre, à une majorité de 32 voix, 435 contre 403, a écarté l'ordre du jour de M. Perrée en donnant la priorité à l'ordre du jour du général Oudinot. Ce premier vote assurait le second. En effet, l'ordre du jour du général Oudinot a été définitivement adopté au scrutin de division à une majorité de plus de 100 voix (461 contre 359).

La comité de la justice a rejeté par 24 voix contre 5, la prise en considération de la proposition ayant pour but de mettre en accusation les ministres, et sur laquelle l'Assemblée s'était déjà prononcée en repoussant la question d'urgence.

MM. Mathieu (de la Drôme) et Detours, appartenant à l'opinion la plus avancée, ont exposé les griefs des auteurs de cette proposition, qu'ils ont aussi signée.

La présentation du projet de loi contre les clubs, l'ébranlement du comma dement confié au général Changarnier, la tolérance du gouvernement pour les attaques répétées des journaux et des théâtres contre l'Assemblée nationale et la République, le déploiement inexplicable d'immenses forces militaires dans la journée de lundi; tous ces faits, selon ces deux représentans, sont souverainement attentatoires aux principes consacrés par la constitution et motivent l'acte d'accusation.

M. Baze a répondu qu'un ministère ne viole pas la constitution quand il se borne à soumettre au jugement de l'Assemblée une question qui, même dans les idées des accusateurs, serait de nature à soulever les doutes les plus sérieux.

Il a établi que le droit d'association ou de réunion ne recevait aucune atteinte du projet du gouvernement; qu'un club n'est qu'une forme dans laquelle s'exerce ce droit, mais qu'il n'est pas ce droit lui-même.

Tous les amendemens sur la proposition de M. Rateau ont été rejetés, à l'exception de celui de M. Lanjuinais ainsi conçu:

« Art. 1er. Il sera immédiatement procédé à la première délibération de la loi électorale.

« La deuxième et la troisième délibération auront lieu à l'expiration des délais fixés par le règlement.

« Art. 2 Aussitôt après le vote de cette loi, il sera procédé à la formation des listes électorales

« Les élections de l'Assemblée Législative auront lieu le premier dimanche qui suivra la clôture définitive des listes listes.

« L'Assemblée Législative se réunira le dixième jour après celui des élections.

« Art. 3. D'ordre du jour de l'Assemblée sera réglé de manière qu'indépendamment de la loi électorale, la loi sur le conseil d'Etat et la loi de responsabilité du président de la République et des ministres soient votées avant la dissolution.

« Art. 4. Le décret du 11 décembre 1848 est rapporté dans celles de ses dispositions qui sont contraires à la présente loi. »

Après une séance orageuse, la discussion de cet amendement avait été renvoyée au lendemain 7 février.

On lit dans le *Moniteur*:

« Les nouvelles que nous avons publiées des départemens montrent que le plan des anarchistes était partout le même; partout ils attendaient, pour courir aux armes, le signal qui devait partir de Paris. Sur quelques points, ils l'ont devancé dans leur impatience; sur d'autres, ils se sont bornés à répandre de ces rumeurs sinistres qui précèdent les grandes catastrophes.

« A Sarreguemines, le 29 janvier, les hommes exaltés étaient ouvertement leurs espérances, en annonçant une lutte prochaine à Paris. A Metz, le 30 janvier, quelques ouvriers arboraient le bonnet rouge, qu'ils auraient plutôt caché la veille. A Senlis, la maison du maire, celle du juge d'instruction et celles de quelques autres citoyens étaient marquées, pendant la nuit, en rouge, des lettres A P (*mission à piller*), comme cela s'est vu à Paris, dans plusieurs quartiers, la nuit du dimanche au lundi. Dans toutes les grandes villes, les sociétés secrètes sont restées la même nuit en permanence; et celles qui ne marchaient pas d'accord jusque-là se sont rapprochées, afin d'être en mesure de donner, nous empruntons leur langage, une cruelle et dernière leçon à la bourgeoisie.

« Nous avons dit que les affiliés de l'insurrection étaient accourus par bandes à Paris au signal donné par leurs complices. En voici un exemple très significatif: le lundi 29 janvier, de grand matin, et sur un avis arrivé de Paris, cinquante ouvriers terrassiers, des hommes qui avaient fait partie des ateliers nationaux, partirent de Poissy en toute hâte et en un seul détachement pour la capitale. Le poqueur s'étant efforcé de les retenir, ils lui répondirent: « On va se battre à Paris; vous nous offririez 100 fr. par jour à chacun, que nous ne resterions pas. »

« A Châlons-sur-Saône, il a fallu envoyer des renforts pour donner l'emeute qui menaçait la ville.

« A Strasbourg, l'audace des anarchistes va jusqu'à protester dans les clubs contre la loi qui établit la haute Cour de justice.

« A Perpignan, l'état de l'atmosphère avant interceptè la moitié de la dépêche télégraphique envoyée de Paris, les socialistes ont profité de l'incertitude qui planait encore sur les événemens pour agiter la population. Une foule désordonnée s'est portée sur la préfecture, demandant la réintégration d'un commissaire de police récemment révoqué. La fermeté du préfet a maintenu l'ordre.

« Mais ce qui est bien autrement général que ces coupables démonstrations, ce qui est unanime, c'est l'empressement avec lequel la population des villes, comme celle des campagnes, protoste de sa confiance dans le gouvernement et de son indignation contre ce parti désespéré, qui, n'ayant pas su mériter un garder le pouvoir, tente aujourd'hui d'ébranler la société elle-même. Dans les départemens voisins de Paris, il a fallu retenir la garde nationale qui accourait, avant même d'avoir été appelée, au secours de l'ordre. Dans quelques chefs-lieux, les membres des conseils généraux ont spontanément pressé les préfets de les convoquer, afin de donner, jusque dans les endroits les plus reculés du territoire, un point d'appui au pouvoir contre les factieux. Il y a dans cet accord de la nation avec son gouvernement une leçon pour les minorités turbulentes. Puissent-elles la comprendre et l'accepter! elles épargneraient de grandes douleurs au pays. »

Le ministre des affaires étrangères a remis au chargé d'affaires de Naples à Paris, une note qui contient les raisons de la médiation de la France et de l'Angleterre. Cette note s'accorde avec celle remise par M. Temple, ministre d'Angleterre à Naples. Il y est seulement dit en plus, que l'amiral Baudin a ordre d'empêcher la reprise des hostilités contre la Sicile, jusqu'à ce que le gouvernement napolitain ait statué d'une manière formelle sur l'offre de médiation.

ANGLETERRE.

OUVERTURE DU PARLEMENT.

S. M. la reine a fait en personne, le 1er février, l'ouverture du Parlement anglais par le discours suivant:

« Mylords et messieurs,

« L'époque étant arrivée où le Parlement reprend ordinairement ses travaux, je vous ai convoqués pour l'accomplissement de vos importants devoirs.

« Il m'est agréable de pouvoir vous annoncer que dans le nord et dans le midi de l'Europe, les parties belligérantes ont consenti à un armistice pour négocier un arrangement.

« Les hostilités dont la Sicile a été le théâtre ont été accompagnées de circonstances si révoltantes, que les amiraux britannique et français ont été déterminés, par des motifs d'humanité, à intervenir et à arrêter l'effusion ultérieure du sang.

« J'ai mis à profit l'intervalle ainsi obtenu pour proposer, conjointement avec la France, au roi de Naples, un arrangement ayant pour but d'amener un réglement permanent des affaires dans la Sicile. La négociation sur ces questions est encore pendante.

« En offrant mes bons offices aux puissances belligérantes, mes efforts, pleins de sollicitude, ont toujours eu pour objet de prévenir l'extension des calamités de la guerre, et de poser les bases d'une paix durable et honorable.

« Mon constant désir est de maintenir avec toutes les puissances étrangères les relations les plus amicales.

« Aussitôt que les intérêts du service public le permettront, j'ordonnerai que les documents qui se rattachent à ces transactions vous soient communiqués.

« Une révolte d'un caractère formidable a éclaté dans le Punjaub, et le gouverneur-général de l'Inde a été obligé, pour la conservation de la tranquillité du pays, de réunir des forces considérables qui sont en ce moment engagées dans des opérations militaires contre les insurgés. Mais la tranquillité de l'Inde Britannique ne s'est point ressentie de ces troubles non provoqués.

« Je recommande de nouveau votre attention, les restrictions que les lois de navigation imposent au commerce. Si vous pensez que ces lois soient en tout ou en partie inutiles pour maintenir notre puissance maritime, tandis qu'elles gênent le commerce et l'industrie, vous jugerez sans doute opportun de les abroger ou d'en modifier les dispositions. »

« Messieurs de la Chambre des Communes.

« J'ai ordonné que le budget pour le service de l'année fut mis sous vos yeux; ce budget sera préparé avec la plus vive sollicitude pour une sage économie. L'aspect actuel des affaires m'a permis de faire de larges réductions sur le budget de l'année dernière.

« Mylords et Messieurs,

« Je remarque avec satisfaction que cette partie du royaume uni est demeurée tranquille au milieu des convulsions qui ont troublé tout du pays de l'Europe.

« L'insurrection en Irlande n'a pas recommencé, mais il y existe toujours un esprit de désaffection, et je suis contraint, à mon grand regret, de demander la continuation, pendant un temps limité, des pouvoirs que, dans la dernière session, vous avez jugés nécessaires pour le maintien de la tranquillité publique.

« J'éprouve beaucoup de satisfaction à dire que le commerce se remet de ces secousses que j'eus à déplorer au début de la dernière session.

« La condition des districts manufacturiers est également plus encourageante qu'elle ne l'avait été depuis long-temps.

« Il est aussi satisfaisant pour moi de remarquer que la situation du revenu public est en voie d'amélioration progressive.

« J'ai à déplorer cependant qu'un nouveau manque de la récolte des pommes de terre ait causé une détresse très grande dans certaines parties de l'Irlande.

« L'effet des lois pour le soulagement des pauvres d'Irlande, sera naturellement l'objet de vos recherches. Toutes mesures de nature à amender ces lois d'une manière salutaire, et à améliorer la condition du peuple, recevront mon cordial assentiment.

« C'est avec orgueil et gratitude que je vois l'esprit de dévouement de mon peuple, ainsi que cet attachement pour nos institutions qui l'a mises pendant une période de vicissitudes commerciaux, d'insuffisance de la production des aliments et de révolution politique.

« Je demande à la protection de Dieu tout puissant, de favoriser la continuation de notre progrès, et je compte que vous m'aiderez à soutenir l'édifice de la constitution, tout comme il l'est, sur les principes de la justice et de la liberté. »

Les journaux de Londres du 2 février donnent le compte rendu de la discussion qui a eu lieu dans les deux chambres sur le projet d'adresse en réponse au discours de la Couronne.

A la chambre des Lords, le ministère a été attaqué avec une extrême violence sur tous les paragraphes du discours par lord Stanley, chef de l'Opposition protectioniste, qui a proposé comme amendement une phrase tendant à exprimer un blâme sur la politique du cabinet. Cet amendement n'a été rejeté, que par une majorité de 2 voix. Le duc de Wellington a prêté au ministère l'appui de son vote motivé, dans un discours plein de modération.

Dans la Chambre des Communes le cabinet a été attaqué par M. Disraeli, qui a été comme d'habitude caustique et spirituel. Son discours a été l'écho de celui de lord Stanley, et se résumait dans un amendement exprimant également un blâme sur la politique extérieure et intérieure du ministère.

Lord John a Russell pris ensuite la parole pour défendre la politique du cabinet qu'il préside.

« J'ai le soin tout d'abord, a-t-il dit, de déclarer à la chambre que si le gouvernement demande au Parlement des pouvoirs nouveaux, ce n'est pas contre l'Irlande que l'on veut diriger ces armes; elles sont, au contraire, destinées à protéger tous les hommes sage contre ceux qui voudraient exploiter les infortunes du pays dans l'intérêt de leur désaffection et de leur révolte. Autant cette déclaration est franche et simple, autant, je l'avouerai, je trouve l'amendement proposé par l'honorable M. Disraeli, tout à fait extraordinaire. Il tend, en effet, au rétablissement des droits protecteurs. Puis, au lieu de faire ce qui se fait d'habitude, c'est-à-dire de donner au gouvernement des explications sur tel ou tel point de la politique sérieuse, l'honorable M. Disraeli débute tout d'un coup par une critique de ces divers points, et de l'ensemble même de la politique extérieure. La Chambre, à son avis, ne trouverait pas qu'il y eût lieu à faire aucune réponse à ce sujet des félicitations. Ainsi la Chambre des Communes improviserait une opinion sur des négociations qu'elle n'aurait pas mûrement examinées, et sans examen aucun elle décreterait qu'il n'y a pas lieu à félicitation, mais bien à condamnation.

« L'honorable membre me paraissant être d'une parfaite ignorance à l'égard des divers points de cette politique qu'il juge avec tant de facilité, je vais l'éclairer. Le médiation entre la Sardaigne et l'Autriche a été demandée par l'empereur d'Autriche. Nous y avons consenti en faisant sur la base de cette médiation des propositions qui n'ont pas été du goût de l'empereur d'Autriche. L'homme d'Etat autrichien qui était venu pour cet objet à Londres était parti, une offre de médiation a été faite plus tard à l'empereur d'Autriche, au moment où le roi de Sardaigne et ses conseillers, sentaient de plus en plus la faiblesse qu'ils voulaient requérir l'assistance de la France. Une correspondance fut engagée entre l'Angleterre et le gouvernement français qui, a notre demande, consentit à laisser de côté toute question d'ouverture des hostilités entre l'Autriche et l'Italie, et concerta avec nous la médiation projetée entre les deux pays.

« L'honorable membre semble douter que l'Angleterre ait agi de concert avec les gouvernemens qu'a eus la France depuis la révolution. Je ne partage pas de tels doutes. Je suis convaincu que notre action, de concert avec la France, l'année dernière, a été très avantageuse pour la paix de l'Europe. Je suis convaincu qu'il n'eus avions dit à la France: Quelque modérées que soient vos propositions, quelque pacifique que soit la marche que vous voulez suivre, vous avez changé votre gouvernement; d'une monarchie vous avez fait une république; en conséquence nous n'avons rien à voir à vos propositions; cette déclaration eût fait naître en France le soupçon que, tout en ne le proposant pas, cependant nous prétendions intervenir dans la forme de son gouvernement. Et si nous avions voulu marcher seuls, sans concert et sans conseil, nous aurions été poussés par les partis violens de France à de bruisques hostilités qui auraient sérieusement mis en danger toute la paix de l'Europe.

« La France a-t-elle agi avec sagesse en voulant changer la forme de son gouvernement? Est-il vrai, comme l'a dit l'honorable M. Disraeli, qu'il n'y a pas de républicains en France? Ce sont là des questions dont je n'entends point me mêler. Ce sont des questions qui regardent les Français eux-mêmes. Mais tout ce que je sais, c'est que, bien qu'au commencement de la révolution, il y ait eu dans une circulaire de M. de Lamartine, relativement au gouvernement et relativement au gouvernement actuel de la France et de tous les gouvernemens auxquels nous avons en affaire en France, qu'ils ont écouté loyalement et franchement toutes les représentations que nous avons eu à leur faire.

« Les gouvernemens ont dit ce qu'ils croyaient être de l'intérêt et de la politique de la France, et nous n'avons aucune raison de nous plaindre; au contraire, nous avons toute raison de nous réjouir d'avoir eu à traiter avec des hommes d'une grande loyauté et ayant des vues pacifiques. Il est vrai que nous n'avons pas eu le bonheur de plaire à l'honorable membre (M. Disraeli), qui aurait voulu nous voir faire la guerre.

« Lord John Russell entre ensuite dans le récit des événemens de Sicile. Il rend compte de l'insuccès de la mission de lord Minto, qui avait en pour but de rapprocher les Siciliens du roi de Naples. Il déclare que le gouvernement anglais ne s'est pas opposé au départ de l'expédition napolitaine contre la Sicile; mais lorsqu'à la vue d'atrocités inouïes l'amiral français s'est ému, l'amiral anglais, (sir W. Parker), en qui le gouvernement a la confiance la plus illimitée, a cru devoir s'adresser à des mesures dictées par un esprit d'humanité. S'il fallait, au contraire, laisser recommencer une guerre qui se signalait par des atrocités sans exemple; s'il fallait séparer entièrement la flotte anglaise de la flotte française; en un mot, s'il fallait désavouer l'amiral Parker, le gouvernement a eu des torts, et ces torts appellent une censure qu'il mérite. Au contraire, s'il a bien fait d'agir comme il a agi, il a droit à des éloges.

« Aujourd'hui des négociations sont entamées entre Naples et la Sicile. Il est des conditions que le roi de Naples admet comme raisonnables; il rejette d'autres conditions comme inadmissibles. Les négociations continuent. Si l'honorable M. Disraeli avait été moins impatient, il aurait en bientôt sous les yeux des documens qui lui auraient prouvé que le gouvernement n'était pas aussi condamnable qu'il le dit, lui, à première vue, ou plutôt sans avoir vu les pièces. Nous ne solliciton pas, qu'on a nous, les complimens ni des suffrages, mais nous nous applaudissons de ce que pendant une année qui a grandement mis en péril la paix de l'Europe, les services de l'Angleterre ont prévenu les ravages de la guerre et l'explosion des hostilités.

« L'orateur passe ensuite à l'examen des réductions à faire dans le service de terre et de mer, et s'exprime ainsi: « J'accord avec l'honorable Chambre qui a appuyé la motion de l'Adresse, je pense que la France est la plus estimable ami comme la plus formidable ennemie à laquelle nous puissions avoir affaire. Depuis nombre d'années sont tous les divers gouvernemens de France, on semble être étudié à augmenter surtout les moyens d'entretenir une marine très considérable, une marine destinée non à servir le commerce ou à protéger les colonies de la France, mais évidemment une marine destinée à servir en cas de guerre. Mon opinion était l'année dernière, elle est encore que si la France ayant de grands armemens maritimes, nous laissions la nôtre tomber, nous perdrions notre garantie de la paix; et que de très légers différends, faciles à arranger dans des conditions contraires, pourraient, si les forces des deux puissances semblaient être égales, amener la guerre.

« Mais la conduite des derniers gouvernemens de France a montré (comme nous l'avons nous-mêmes montré) que la disposition de part et d'autre consiste à diminuer les enrôlemens et à discontinuer l'augmentation et l'agrandissement des forces respectives. J'espère que les diverses nations de l'Europe, reconnaîtront comme elles l'entendront leurs affaires intérieures, arriveront par la marche des négociations et à l'école du temps à la conclusion que la guerre doit leur être préjudiciable à toutes, et qu'il n'y a pas de causes suffisantes pour qu'un Etat en attaque un autre. Toute réduction brusque et considérable serait prématurée et interrompre mais des réductions graduellement dictées par une sage économie seraient la politique qu'il conviendrait d'adopter aussi bien par les autres nations que par l'Angleterre. Ce n'est pas, monsieur le président, qu'à mes yeux les révolutions de l'année dernière aient achevé leur œuvre, mais nous avons, et que chaque Etat jouisse aujourd'hui d'une sécurité parfaite et assurée. Non; je sais charmé pour ma part que le vieil empire d'Autriche, ancien allié de l'Angleterre, ait recouvré sa splendeur et montré sa force d'une manière si remarquable; mais il reste encore des questions d'une grande difficulté à résoudre concernant l'empire d'Autriche, la constitution intérieure de la Prusse et la fondation de ce qu'un honorable membre appelait tout à l'heure un empire sans empereur (l'empire d'Allemagne). Nul ne saurait prétendre que, malgré les essais infructueux de l'application de certaines théories barbares et étranges, dans un moment inopiné, il ne surviendra pas quelque péripétie défavorable au maintien de la paix européenne.

« Mais je crois que le temps qui s'est écoulé depuis le début de ces révolutions récentes a tendu à amener les hommes à réfléchir plus mûrement sur la valeur de la liberté réelle et de la paix du monde. Nul ne saurait mieux qu'un milieu de grandes infortunes les principes capitaux de la liberté de la presse et de la liberté de discussion ont été proclamés, deux libertés dont les nations de l'Europe avaient été jusqu'ici privées, et qui, je l'espère, resteront. Puisse le résultat, en dernière analyse, répondre à l'attente du plus ardent! »

La discussion de l'Adresse dans la Chambre des Communes d'Angleterre a eu un résultat favorable au ministère. Le principal effort de l'Opposition avait été dirigé contre la politique extérieure, et surtout contre lord Palmerston. Lord Palmerston s'est encore tiré d'affaire, en répondant à ses adversaires par un fait: le maintien de la paix générale. Toute sa défense a porté sur ce point: et après avoir passé en revue l'état de l'Europe pendant l'année dernière, il a terminé en disant: « Nous nous présentons comme défenseurs de la paix, comme ayant fait tous nos efforts soit pour prévenir, soit pour suspendre, soit pour arrêter la guerre. Voila ce que nous reprochent les partisans de la guerre; c'est à la Chambre à prononcer entre nous. » L'Opposition a voulu ajourner le débat au lendemain; mais cette proposition a été rejetée par 221 voix contre 80, après quoi M. Disraeli a retiré son amendement. C'est pour le ministère une majorité de 141 voix. Du reste, le cabinet actuel n'était pas sérieusement menacé, puisqu'il avait dans la Chambre des Lords l'appui direct du duc de Wellington et dans la Chambre des Communes le concours indirect ou la neutralité bienveillante de sir Robert Peel.

On ne peut que rendre justice à la parfaite convenance et à la cordialité des termes dans lesquels lord Palmerston a parlé des relations de l'Angleterre avec la Prus-